

## ECLAIRAGE PUBLIC

### Contrat de Performance Energétique (CPE) en EP

<b>Objectifs :</b>	Donner aux différents opérateurs 'éclairage public' les éléments principaux leur permettant de contracter un CPE EP Analyse du patrimoine EP existant : qualitatif, quantitatif, état, conformité, ... Bilan énergétique de l'existant. Elaboration d'un programme de rénovation avec engagement de résultats (PRAER)
<b>Public concerné :</b>	Responsables d'affaires, ingénieurs d'études, ingénieurs et techniciens des collectivités locales
<b>Prérequis :</b>	Bonne connaissance de l'activité EP : études, conception, réalisation, maintenance
<b>Durée :</b>	3 jours consécutifs (21 heures).
<b>Pédagogie :</b>	La progression pédagogique s'appuie sur une alternance d'apports théoriques et pratiques réalisée par des formateurs formés et qualifiés dans le domaine de l'électricité et de la maîtrise des risques. <b>20 % du temps est consacré à des travaux pratiques.</b>
<b>Évaluation des acquis :</b>	Évaluation des acquis à la fin de la formation
<b>Outils pédagogiques :</b>	Videoprojecteur, écran Exercices divers
<b>Accessibilité :</b>	En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
<b>Dotations du stagiaire :</b>	Documents, vêtements et EPI nécessaires <b>voir la liste détaillée page 3.</b>
<b>Documents de fin de formation :</b>	Attestation de formation.
<b>Lieu :</b>	Site FORMAPELEC

## CONTENU DU STAGE

### 1. Qu'est-ce qu'un contrat de performance énergétique.

- Engagements de performances.
- Forme de marché.

### 2. Analyse de l'existant.

- Elle se fera à partir du recensement du patrimoine (existant ou à faire) éclairage public (support, luminaires, armoires), équipements sportifs, SLT, mise en lumière, ... Tout ce qui fait l'objet du contrat.
- Puissance installée, état du matériel, conformités (électrique C 17-200, éclairage EN 13-201, éclairage sportif au regard des recommandations de l'A.F.E. (Association Française de l'Eclairage, SLT au regard de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière, ...).
- Mesure de la puissance totale consommée par l'éclairage (public, sportif, mise en lumière, illuminations festives) avant la mise œuvre du programme de rénovation

### 3. Elaboration du programme de rénovation avec engagement de résultat.

- Base de travail : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (fait ou à faire)
- Détermination des secteurs (EP, armoires, éclairages sportifs, SLT, ...) à rénover en tenant compte du budget alloué par le maître d'ouvrage pour les travaux immédiat (G4).
- Détermination de l'économie d'énergie théorique réalisée par les travaux de rénovation de l'éclairage public et des armoires.

### 4. Chiffrage des différents postes du contrat (G0, G'1, G2, G3, G4)

- En corrélation avec les différentes contraintes imposées par le CCAP (cahier des charges administratives particulières), le PFD (programme fonctionnel détaillé), le PRAER avec son planning de réalisation, ...

### 5. Déroulement d'une procédure de dialogue compétitif

- Réponse à l'AAPC (avis d'appel public à candidature).
- Si candidature retenue, élaboration de l'offre initiale.
- 1er dialogue (présentation du projet par chacun des candidats) au cours duquel un échange s'établit entre le candidat, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage avec les pistes d'améliorations à intégrer dans la future offre finale.
- Si nécessaire (en fonction de la complexité du contrat) un second dialogue peut être réalisé (rare en EP)
- Tous les candidats ayant participé à la phase de dialogue rédigeront leur offre finale qui fera l'objet de l'analyse conformément à l'AAPC.
- Le rapport d'analyse établi par l'AMO (assistance au maître d'ouvrage) est présenté en commission ad hoc qui désignera le candidat retenu. Celui-ci sera averti après le délai légal.

### 6. Le candidat retenu, le CPE est activé

- Chacun des postes devra être mis en œuvre le plus rapidement possible :
- G0 : gestion du contrat (délai de mise en place des bases de données)
- G'1 : suivi du poste énergie (délai de récupérations des éléments du fournisseur d'énergie)
- G2 : entretien curatif et préventif (mise en œuvre immédiate)
- G3 : travaux programmés (maintien du patrimoine) et non programmés (vandalisme, accident sans tiers identifié, ...) (délai de validation des éléments du programme)
- G4 : travaux de rénovation (délai contractuel présenté dans le mémoire technique du candidat)

### 7. Rénovation de l'éclairage public terminée

Mesure de la puissance totale consommée par l'éclairage pour la détermination de l'économie d'énergie réalisée afin de valider les engagements du candidat.

**DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION**

- Bulletin d'inscription

**DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE**

- Néant

**VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE**

- Néant